



DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 novembre 2010

Le neuf novembre de l'an deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 3 novembre 2010.

PRESENTS : Mesdames MOUCHET, JORDANA, PRADEILLE, AUDIBERT, FOURCAUD ; Messieurs REY, HUMBERT, RICOU, GOELLNER, BLANC Louis, BLANC Guy, NIQUET, TISSERAND, FABARON, REMY, GAZAGNE.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame GROSSI pour Monsieur FABARON ; Monsieur BONFILS pour Monsieur RICOU.

ABSENTS : Mesdames REDON, GONZALES, CANO ; Messieurs LIBOUREL, ESPAZE.

SECRETAIRE : Monsieur Roger RICOU.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2010.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom en appliquant les tarifs en vigueur, à savoir à cette date :

- 35,53 € par km pour les artères en souterrain
- 47,38 € par km pour les artères en aérien
- Autre installation (cabine) : 23,69 €

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : AVENANT N°1 AU MARCHE « FAUX PLAFONDS »

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie, Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant N° 1 à passer avec l'entreprise MJO PLAC pour le N°3 / faux plafonds, afin que soit mis en place un plafond adapté dans le hall d'entrée de la mairie. Le montant de cet avenant est de 1 901,64 € HT.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME : SURSIS A STATUER

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, Monsieur le Maire propose d'approuver le principe du sursis à statuer pour les actes d'urbanisme qui seraient de nature à compromettre les orientations de ce PLU.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPLICATION DE LA LOI SCELLIER SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner un avis de principe favorable à l'application de la loi Scellier sur le territoire. Ce dispositif permet de construire ou réaménager des logements locatifs sous conditions puis de faire bénéficier à l'acquéreur d'un système de défiscalisation

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renommer 3 voies publiques de la commune :

Ancien nom	Nouvelle proposition
Voie Communale N°7 d'Aigues-Vives à Aimargues	Chemin d'Aimargues
Ancien chemin de Beaucaire à Lunel	Chemin du Mas Pupil
Ancien Chemin de Gallargues à Vauvert	Chemin du Mas des Flandres

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'UN BATIMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter le bien immobilier qui accueille actuellement le service de La Poste. Le montant de la transaction est fixé à 150.000 €. Il précise aussi que l'évaluation de France Domaine est de 144.000 € pour les locaux occupés et de 177.000 € pour l'ensemble.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Compte-tenu de l'acquisition du bâtiment de La Poste (non inscrite dans le budget général 2010), je vous propose de prévoir les crédits nécessaires par la décision budgétaire modificative suivante :

- compte 2115 : acquisition de bâtiments : + 150.000 €
- compte 1641 : emprunt : + 150.000 €

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition des terrains suivants appartenant à Mme Christiane COSTE :

- Le Poujolas (ateliers municipaux) : cession gratuite de régularisation
 - o parcelle AC 705 : 185 m²
 - o parcelle AC 708 : 14 m²
 - o parcelle AC 800 : 171 m²
- Volte Basse (trottoirs du lotissement) : acquisition de régularisation au prix de 2,5 € le m², soit 507,50 € pour 203 m² de la parcelle B 350.
- Chemin des parties (élargissement) : acquisition au prix de 2,5 € le m² soit 12 862,50 € pour 5 142 m² ainsi répartis :
 - o 3 609 m² de la parcelle B 649
 - o 1 536 m² de la parcelle B 917

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire propose d'approuver la cession gratuite de parties de parcelles appartenant à M. Alain DAMMAN et M. Gérard DAMMAN, permettant l'élargissement de la rue Jean Bosc :

- M. Gérard DAMMAN : 24 m² de la parcelle B 433 et 56 m² de la parcelle B 434
- M. Alain DAMMAN : 34 m² de la parcelle B 435

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ERDF : CORRESPONDANT TEMPETE

Monsieur le Maire propose de désigner les « correspondants tempête » que ERDF pourra contacter en priorité en cas d'évènements climatiques majeurs et déclencheurs de dégâts sur le territoire.

- correspondant titulaire : Roger RICOU
- correspondant suppléant : Denis GOELLNER

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETRAIT DU SYNDICAT DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU GARD

Monsieur le Maire propose que la commune se retire du syndicat de gestion des milieux aquatiques du Gard. En effet, la commune a adhéré à ce syndicat en 2001 et verse depuis une importante cotisation (0,25 % de la base nette du foncier), mais n'a reçu aucune aide pour les dossiers présentés, notamment pour le pluvial de la route de la gare.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYNDICAT DE PROTECTION DES SITES : ADHESION DE 6 COMMUNES

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion au syndicat de protections des sites et des traditions camarguaises des communes de : Domazan, Uchaud, Saint-Christol, Mauguio-Carnon, Saint-Sériès, Villetelle.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYNDICAT DE LA FORET : ADHESION D'UNE COMMUNE

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion au syndicat de la forêt du sommiérois de la commune de Gailhan.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTOMNALES DE THEATRE : SUBVENTIONS

Dans le cadre des automnales de théâtres 2010, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention communale à 2 troupes associatives intervenant à ce moment :

- subvention de 650 € à l'association « Les Dix Manches »
- subvention de 200 € à l'association « Art'icule ».

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE JEAN BOSC

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement de la salle Jean Bosc qui fixe notamment les conditions de réservation et d'utilisation. Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver afin qu'il soit appliqué à compter du 1^{er} janvier 2011.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE MARIUS ECOLE

Monsieur le Maire donne lecture de modifications du règlement d'utilisation de la salle Marius Ecole. Il propose aux membres du Conseil Municipal de l'approuver afin qu'il soit appliqué dès sa publication.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE JEAN BOSC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que le tarif de location de la salle Jean Bosc soit fixé à 160 € à compter du 1^{er} janvier 2011. A partir de la même date, le montant de la caution est porté à 400 €.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MATERIEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie (Switch), d'un montant unitaire de 347,73 € TTC, soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2010.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ